

Conakry, le 8 Avril 2021

Monsieur Aboubacar TOURE  
Quartier Kobayah, commune de Ratoma  
Candidat au poste de Président de la FGF  
Email : [boubatry2005@yahoo.fr](mailto:boubatry2005@yahoo.fr)  
Tel : 622413544

Madame la Secrétaire Générale de la FIFA

Zurick

**Objet : Dénonciations tenant lieu de plainte sur les violations des Statuts, du Code d'éthique et du code électoral de la fédération par le président sortant et candidat illégal Mamadou Antonio SQUARE.**

Madame la secrétaire Générale,

Je vous informe que je suis candidat au poste de Président de la Fédération Guinéenne de Football.

Par la présente correspondance, je tiens à porter à votre attention que le Président sortant de la FGF a postulé pour briguer un second mandat. ( voir lettre de parrainage ci-jointe ).

J'attire cependant votre attention sur le fait que le Président sortant de la FGF, Monsieur Mamadou Antonio SQUARE a été jugé, reconnu coupable et condamné par un jugement de la Chambre de Jugement de la Commission d'Éthique de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) en date du 9 mars 2021.

Comme indiqué dans le jugement (ci-joint), Monsieur Mamadou Antonio SQUARE a reconnu avoir violé les dispositions du Code d'éthique sur les conflits d'intérêts (art. 19) et l'interdiction de participer ou contrôler une société de paris sportifs (art. 25) Edition 2012. En conséquence, il a plaidé coupable. Le jugement ne peut faire l'objet d'un appel.

Dans ce sens, je tiens à signaler à la FIFA, que l'article **33.4** des Statuts de la FGF (ci-joint) précise qu'une personne jugée coupable de violation du Code d'éthique de la FIFA, et/ou de la CAF, et/ou de la FGF durant les cinq (5) dernières années précédant la candidature **n'est pas éligible au Comité exécutif** encore moins à la présidence de la FGF.

Madame la Secrétaire Générale,

je me trouve obligé de me retourner vers vous compte tenu de la situation particulière de la Guinée face à ces élections qui se présente comme suit :

1/ Tous les acteurs sportifs sont convaincus de l'inéligibilité du candidat SQUARE; mais sont impuissants face au refus systématique de respecter les textes du président sortant. La plupart des membres des commissions chargées de statuer sur ces cas de violations et déclarées son inéligibilité sont ses hommes. Proposés par lui et placés à des positions de décision, la majorité des membres de la commission d'éthique, de la commission électoral et de la commission électoral de recours sont ses proches ( employés, collaborateurs directs ou membre de sa famille ) et ne jurent que par le candidat SQUARE. Ils constituent des éléments de faire valoir pour valider sans sourciller la candidature illégale du candidat Mamadou Antonio SQUARE en foulant au sol tous les textes réglementaires en la matière. Sans compter l'argent du prix de la forfaiture qu'il leur distribue à tout va par le biais d'une corruption à outrance. La presse locale dénonce régulièrement avec des preuves qu'une bonne

partie de cet argent proviendrait des ressources que vous mettez à la disposition de l'association nationale pour le développement du football local;

2/ Le président sortant, garant des textes statutaires a refusé de se soumettre à une exigence de la FIFA, lors de la validation des statuts en vigueur, qui ont été révisés sous son égide en décembre 2016, par le comité de normalisation qui consistait à la mise en place de toutes les commissions au plus tard dans les 2 ans après l'assemblée ordinaire électorale du 28 février 2017. Ses représentants d'alors Primo Corvaro et Me Prospère Abega ont dirigé les travaux de révision des statuts dont je demande le respect du contenu et les articles.

Ce sont donc les statuts FGF/FIFA que je demande l'application à l'instance faîtière du football mondial qui a une réputation fort heureusement de ne pas badiner avec les textes réglementaires et de lois.

3/ Les autorités politiques sont constamment mises au courant des innombrables violations des textes par le candidat illégal SOURE dont le mandat est expiré depuis le 28 février. Les plaintes foisonnent dans ce sens par de grands clubs et d'autres acteurs sur la table du ministre des sports.

Signalons que les pouvoirs publics, conscients de la situation incongrue que vit notre football, s'abstiennent de toute intervention même logique et justifiée ( la quiétude sociale y va de son ressort ), craignant une éventuelle suspension de la FIFA pour des motifs d'ingérence.

Le football donc est abandonné à lui-même et c'est la loi du plus fort ( pouvoir d'argent ) qui y règne. Et Dieu seul sait, avec sa société de paris sportifs GUINÉE GAMES, il en a facilement et en distribue facilement pour mettre tout le monde dans sa poche.

D'où l'intervention de l'arbitre suprême FIFA est sollicitée pour mettre les choses dans l'ordre.

Excédé, saisi dernièrement par des plaintes de 2 grands clubs de ligue 1, le ministre des sports a sollicité l'avis du comité olympique national. Ce dernier, après consultation des parties prenantes, Fédération et plaignants a rendu compte de la situation au ministre des sports ( voir lettre ci-jointe ).

Ce qui est curieux dans ce compte rendu et qui a attiré particulièrement mon attention est que la fédération ment éhontément d'être au courant du jugement du 9 décembre de la commission d'éthique de la FIFA alors qu'il indique que la FGF et la CAF sont mises en copie.

Monsieur SQUARE a signé en outre « l'accord de sanctions mutuel » avec la commission d'éthique de la FIFA. Aussi, l'argument léger du candidat illégal SQUARE qui soutient que la sentence du TAS qui l'a autorisé à se porter candidat au niveau de la CAF, l'autoriserait implicitement à être éligible à la fédération. Ce qui n'est pas vrai du tout.

La sentence du TAS ne concerne que la CAF. La CAF n'est pas la FGF. Les parties sont indiquées dans les motifs du jugement « CONFÉDÉRATION AFRICAINE DE FOOTBALL contre MAMADOU ANTONIO SQUARE ». Pour peu que l'on soit de bonne foi qu'est-ce que la FGF vient chercher dans cette sentence dont elle n'est pas partie prenante ? Sur ce point également l'arbitrage de la FIFA est fondamental pour départager les positions. Un point pourtant très clair qui ne résiste à aucune analyse juridique.

Madame la Secrétaire Générale, voici résumé la situation incongrue de l'actualité du football guinéen face à ces élections pour lesquelles je suis déterminé à concourir dans le fair-play pour apporter ma pierre à la construction de l'édifice de notre sport roi qui est le football mais dans le strict respect des règles de transparence, d'équité, le tout couronné par la soumission de tous les candidats à ses règles et principes fondamentaux qui nous régissent. Cela passe nécessairement et obligatoirement par une intervention de la FIFA exigeant à toutes les parties concernées de se soumettre aux statuts et au code électoral de la fédération qu'elle a demandé et contribué à mettre en vigueur. Soit par l'envoi de juriste qui va expliquer aux différentes parties prenantes les contours

juridiques de ce qui est contesté légalement ou par l'envoi d'un courrier de rappel à l'ordre qui fait état de l'inéligibilité du candidat Mamadou Antonio SQUARE conformément aux textes de la FGF et de la FIFA. En plus du candidat que je suis, il est souhaitable que toutes les parties concernées ( commission d'éthique, commission électorale et commission électorale de recours ) soient informées de toute décision de la FIFA. Car de notoriété publique, tous les courriers importants sont systématiquement bloqués, confisqués, cachés par le président Antonio SQUARE qui détient seul le mot de passe de la boîte e-mail de la fédération, et ne partage avec le comité exécutif et les membres statutaires que ce qu'il veut mettre à leur connaissance.

Madame la Secrétaire Générale, je vous remercie d'avance pour le traitement diligent accordé à cette correspondance compte tenu de l'**urgence** et vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Monsieur Aboubacar TOURE

Candidat au poste de président de de la FGF

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Toure', written over a horizontal line.

**Par courriel**

Fédération Guinéenne de Football  
M. Maurice Akoi Koivogui  
Secrétaire Général  
[feguifoot2017@gmail.com](mailto:feguifoot2017@gmail.com)

Zurich, le 17 avril 2021  
kje/rta

**Elections de la Fédération Guinéenne de Football**

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous nous référons à diverses correspondances récemment envoyées à la FIFA par des membres et affiliés de la Fédération Guinéenne de Football (FGF) en relation avec la possible candidature de Monsieur Mamadou Antonio Souaré au poste de président de la FGF lors de vos prochaines élections prévues le 14 mai 2021.

Sur la base des informations et pièces fournies dans les correspondances en question, nous prenons note que Monsieur Mamadou Antonio Souaré est sous le coup d'un jugement prononcé le 9 mars 2021 par la Chambre de Jugement de la Commission d'Ethique de la FIFA, dans lequel ce dernier a été considéré coupable de violation du Code d'Ethique de la FIFA.

Dans ce contexte, nous notons que l'art. 33 par. 4 des statuts de la FGF (édition de 2020) stipule, entre autres, que les membres du Comité Exécutif de la FGF doivent « *Ne pas avoir été jugé coupable de violation du Code d'éthique de la FIFA, et/ou de la CAF et/ou de la FGF durant les cinq (05) années précédant la candidature.* ». Par ailleurs, sur la base du Code électoral de la FGF en notre possession (édition de 2016), nous comprenons que la commission électorale de la FGF est responsable de la stricte application des statuts et règlements de la FGF durant la procédure électorale, y compris lors de la phase d'examen des candidatures et du contrôle des critères d'éligibilité tels que définis dans vos statuts.

En conclusion, nous sommes d'avis que la commission électorale de la FGF devrait prendre en considération tous les éléments mentionnés ci-dessus afin de décider de la validation de la candidature de Monsieur Mamadou Antonio Souaré.

Tout en vous remerciant de votre attention et de communiquer le contenu de la présente aux organes pertinents de la FGF, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, nos salutations distinguées.

FIFA



Kenny Jean-Marie  
Directeur de la division Associations membres

Copie : CAF